COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 18 heures,
Salle de la Glaye

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,
Mmes SIRI, adjointe,
MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,
Mmes ISNARD et GIBERT, conseillères municipales,
Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. COLIN-LALU, directeur de la Police Municipale,
M. ILBERT, agent des services techniques,
M. BONHOMME, directeur local de la société PIZZORNO,
Mme ROSSO, ambassadrice du tri de la Communauté de Communes,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Lieutenant FELGEIROLLES, commandant la brigade de Gendarmerie de Saint-Tropez,
M. REYNET, coprésident suppléant du quartier.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 23e session des Comités de Quartiers et rappelle qu'il s'agit de la dernière session du mandat.

RECENSEMENT

Le prochain recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février.

C'EST UTILE :

- il détermine la population officielle de chaque commune,

- les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes,
- le bilan permet d'ajuster l'action municipale aux besoins de la population (équipements collectifs, rénovation des quartiers, moyens de transports, ...).

C'EST SIMPLE :

Les agents recenseurs, recrutés par la Mairie, vous remettront vos codes de connexion ou des questionnaires papier qu'ils viendront ensuite récupérer.

C'EST SUR :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), de manière strictement confidentielle (les noms et adresses ne sont pas enregistrés, ni conservés).

Pour tous renseignements, les administrés sont invités à contacter la Mairie ou à consulter le site : www.le-rencensement-et-moi.fr

M. GIRAUD précise que si la période déterminée pour cette opération n'est pas forcément la plus propice pour notre village, les personnes devant s'absenter auront la possibilité de signaler leur départ et récupérer ainsi leurs codes.

COLLECTE des DECHETS et NETTOIEMENT de la VILLE

La Communauté de Communes annonce la prochaine mise en place de nouveaux containers destinés à la collecte du verre.

Dans le cadre du **contrat liant la Commune à l'entreprise prestataire PIZZORNO**, les relations sont les suivantes :

- tous les 15 jours, réunions « Saint-Tropez Propre » en présence de Mme SERRA, du ou des directeurs de la société, des chefs d'équipes et des agents du service Environnement municipal,

- chaque jour, contact direct avec ces personnes, sur le terrain, par téléphone, mail ou via le logiciel de liaison pour indiquer les anomalies,

- contact quotidien de M. Michel CHIKER, remplaçant de Mme Laura BERARDI, avec les directeurs et chefs d'équipes.

Les **missions de l'agent assermenté** du service de l'Environnement sont les suivantes :

- état de nettoiement des rues,

- surveillances des plannings de nettoiement de la voirie, des avaloirs, en conformité avec le cahier des charges du marché,

- relevé des anomalies de nettoiement (décalages d'horaires, pannes de véhicules, ...),

- correction de ces dysfonctionnements et suivi des corrections,

- force de proposition pour améliorer la propreté,

- surveillance des administrés avec rappels à l'ordre et verbalisations (135 €) : du 23 juillet (prise de fonction) au 5 octobre : 13 verbalisations.

Dans le cadre du contrat liant l'entreprise PIZZORNO à la Communauté de Communes, le service municipal de l'Environnement est en lien étroit avec le « Pôle Déchets » de la COM COM (en charge de la collecte et du traitement de tous les déchets, de la gestion des bacs et des déchèteries).

A ce titre, des relations quotidiennes sont en place avec :

- le responsable de la collecte,

- le responsable de secteur,

- les ambassadeurs de tri.

De plus, des réunions sont organisées avant, pendant et après la saison, ainsi qu'en période hivernale.

L'ambassadrice du tri tient à souligner que depuis la nomination de M. CHIKER, les services de la Communauté de Communes ont constaté une nette amélioration sur le terrain.

Le **service municipal de l'Environnement est l'interface de la COM COM** pour :

- suivre les nouvelles dispositions du marché de collecte,

- renseigner les administrés,

- mettre en place les collectes de cartons professionnels supplémentaires durant l'été,

- installer des bacs de collectes supplémentaires place Forbin, rue du Cépoun Sanmartin, traverse de la rue Allard,

- mettre à disposition des bacs de collecte et de tri pour les différentes manifestations tout au long de l'année,

- étudier l'installation de containers enterrés sur différents sites : place Forbin, rue du 8 mai 1945, quai de l'Epi,

- suivre et contrôler les prestations de collecte et remonter les informations,

- remonter les problèmes rencontrés lors des prestations de collecte.

Dès cet automne :

- réunions de débriefing,

- réflexion sur l'implantation de bacs de collecte : Vieille Ville, ZA Saint-Claude, les écarts, ...

- avancement du dossier concernant l'implantation de containers enterrés.

MOUSTIQUES

Après avoir pris contact avec la Ville d'HYERES, particulièrement concernée par la prolifération de ces insectes en raison de son environnement marécageux, la Comme a décidé d'acquérir, pour l'instant, 5 bornes SMART BAM de la marque QISTA.

Ces équipements, attrapes moustiques, seront implantés :

- à l'école maternelle,
- à l'école des Lauriers,
- au Pôle Enfance.

Ces bornes attirent les femelles moustiques, évitant ainsi la ponte de 200 œufs toutes les 48 heures.

Ces bornes permettent de diminuer de manière drastique les populations de moustiques.

Le coût unitaire est de 850 € TTC.

Les principales caractéristiques de ces bornes sont :

- une programmation marche / arrêt,

- un système d'attraction breveté avec point de capture adaptable (les moustiques Tigre volent et piquent plus bas que les traditionnels),

- un système de comptage du nombre de moustiques capturés,

- un arrêt automatique de la borne selon les conditions météorologiques (vent et pluie),

- la capture des moustiques Tigre, traditionnels et des Arabis,

- une fixation au sol sur une dalle de béton ou ciment.

Il est rappelé que la Ville assure le traitement, depuis de nombreuses années, des parties qui lui appartiennent. Les particuliers doivent prendre toutes dispositions permettant d'éviter les points d'eau et traiter leurs propriétés.

YACHT CLUB de SAINT-TROPEZ

Un bilan de l'été est présenté.

Activités :

- stages,
- locations,
- cours particuliers en optimist, catamaran, planche à voile, kite surf, stand up paddle et kayak.

Quelques chiffres :

- 350 membres,
- 600 stagiaires à la semaine,
- + de 1500 heures de locations et cours particuliers.

Des prestations complémentaires :

- mobilier et matériel de cuisine,
- barbecues le mercredi.

A noter :

- une hausse des propriétaires de bateaux avec une trentaine de membres possédant leurs propres embarcations,
- une présence quotidienne des enfants du CLJ ou du centre aéré, encadrés par un agent spécialement dédié à leur accueil,
- une ambiance conviviale d'un club sportif, grâce à l'investissement et au professionnalisme de l'équipe.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Cet édifice nécessite des travaux. Ces derniers sont soumis à des autorisations délivrées par les services de l'Etat. Des informations sont donc communiquées à ce sujet.

Le site est classé depuis le 3 juin 1932 et la chapelle l'a été au titre des Monuments Historiques le 21 décembre 1981.

De 2008 à aujourd'hui : 174.866,79 € de travaux ont été réalisés.

26 mai 2016 : état sanitaire réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Septembre 2018 : compte-rendu du diagnostic et des préconisations, obligation de lancer un appel d'offres pour choix d'un architecte agréé du patrimoine.

Septembre et octobre 2018 : relevé de l'état existant.

Novembre et décembre 2018 : bilan technique.

Fin décembre 2018 : sondages réalisés à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Janvier et février 2019 : consultation des appels d'offres pour prestations très spécifiques.

Avril 2019 : sondages et analyses en laboratoire.

Fin mai 2019 : transmission du rapport concernant les sondages à la DRAC pour observations.

Septembre 2019 : retour sur étude commune entre le maître d'œuvre et la DRAC sur la mise en valeur des ex-voto dans la chapelle.

Automne 2019 : dépôt du permis de construire.

Travaux programmés durant 10 semaines environ.

Fin février 2020 : fin des travaux, en fonction des délais d'instruction.

EX-VOTO

La collection est classée depuis le 2 mai 2012 au titre des monuments historiques.

Elle comprend :

55 tableaux
2 photographies
5 dioramas
17 maquettes
11 plaques de marbre
10 objets divers

22 août 2013 : notification d'un marché pour restauration de l'ensemble des tableaux.

Depuis mars 2014 : suite à la visite de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), décision de conserver les ex-voto restaurés dans les réserves sécurisées de la Citadelle.

Ces ex-voto seront bien évidemment réinstallés dans la chapelle Sainte-Anne une fois les travaux programmés dans cet édifice terminés.

EGLISE PAROISSIALE

Devant les interrogations de nombreux tropéziens, des informations sont apportées concernant les travaux programmés sur l'édifice.

2017 : prévision de rénovation des 4 façades du clocher (1100 m²).

Décembre 2018 : lancement de l'appel d'offres pour choix de l'architecte agréé du patrimoine.

8 mars 2019 : candidat retenu et notification du marché à maîtrise d'œuvre.

Avril 2019 : demande de la DRAC de réaliser un relevé des mesures de l'église.

Mai 2019 : relevé réalisé + nouvelle demande de la DRAC et de l'architecte de réaliser une analyse technique de toute la structure soutenant le clocher.

Août 2019 : diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé.

A l'automne : dépôt du permis de construire obligatoire.

En fonction des délais d'instruction, fin des travaux prévue mi-février 2020.

A noter que dans le courant du mois d'octobre, tout l'éclairage intérieur sera rénové pour un coût de 35.000 € TTC. A cette occasion, des réservations seront faites afin de prévoir l'installation de ventilateurs. Ces équipements seront retirés en dehors de la période chaude pour éviter une pollution visuelle.

Monsieur le Maire tient à préciser que le budget est prêt depuis longtemps. Les élus et les services ne s'attendaient pas être soumis à autant de contraintes administratives.

BATEAUX ECHOUES

Des bateaux sont actuellement échoués dans le secteur du Pilon. Afin de répondre aux interrogations des administrés, les précisions suivantes sont apportées.

IPSUM :

Echouage dans la nuit du 4 au 5 mai 2019

5 mai : pompage d'environ 5000 litres de gasoil en raison des risques de pollution marine.

9 mai : courrier à l'assureur italien du propriétaire du bateau : sans réponse.

9 mai : mise en demeure de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer) au propriétaire pour enlèvement sous 5 jours : sans réponse.

4 juin : courrier de M. le Maire au Préfet sollicitant l'aide des services de l'Etat pour procéder à l'enlèvement.

Envoi du devis de confinement sécuritaire et visuel au propriétaire : refus du devis.

Courrier de M. le Préfet Maritime à l'assureur pour accélération des opérations de retrait du navire.

CENTAURA :

Echouage dans la nuit du 9 au 10 septembre 2019, à l'entrée du port du Pilon.

Dès le **lendemain,** intervention de la S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour pompage de la voie d'eau.

Remorquage de l'épave à proximité de l'IPSUM par les services de l'Etat.

19 septembre : mise en demeure du propriétaire par la DDTM pour sécurisation et enlèvement de l'épave.

Impossibilité du propriétaire d'assurer financièrement ces missions.

CONCLUSIONS :

- du côté de la Mairie : tout a été fait dans les règles,
- les bateaux se trouvant sur le Domaine Public Maritime, la finalité du dossier relève uniquement des services de l'Etat,
- le Maire n'a aucun pouvoir de police en la matière.

Monsieur le Maire tient à apporter deux informations. Concernant l'IPSUM, l'Etat envisage peut être un démontage sur place. Quant au CENTAURA, le renflouement devrait être pris en charge par l'Etat.

CIRCULATION ROUTIERE rues GAMBETTA et LAUGIER

Malgré la mise en place de la signalisation routière parfaitement adaptée, de nombreux véhicules, de gabarits inadaptés, empruntent la rue Gambetta et rencontrent des difficultés au niveau de la rue Victor Laugier.

Après réflexion et afin de renforcer au maximum le signalement, il est décidé de rajouter, à l'entrée de la rue Gambetta, un panneau lumineux rappelant la limitation de gabarits, ainsi qu'un panneau indiquant le rétrécissement de la voie de circulation.

PASSAGE reliant le QUAI PERI à la RUE ALLARD

Lors d'un précédent « comité de quartier », un riverain avait fort justement proposé la création d'un plateau, entre une venelle reliant le quai Péri et la rue des Charrons. Ce dispositif permettrait ainsi aux personnes à mobilité réduite ou autres de relier les quais à la place des Lices sans difficulté.

Ce dispositif a été réalisé il y a maintenant quelques mois.

Toutefois, il a été constaté que la venelle ne permettait pas une circulation aisée, étant encombrée de containers, d'une armoire électrique fixée au mur, d'une corbeille à papier et autres équipements.

Il a donc été décidé :

- de déplacer la corbeille à papier,
- de remplacer les containers par des modèles plus petits,
- d'aligner l'ensemble des dispositifs facilitant ainsi la circulation piétonne.

HOTEL de VILLE

Prochainement, le bâtiment fera l'objet d'une réfection de sa couverture.

COURSE « SAINT-TROPEZ CLASSIC »

Cette course de grande renommée aura lieu le dimanche 20 octobre.

A cette occasion, les administrés sont informés que la circulation sera perturbée en matinée.

La PAROLE aux ADMINISTRES

COLLECTE des DECHETS et NETTOIEMENT de la VILLE

Venelles reliant les rues Allard et Seillon :

Un riverain de la rue Allard regrette la mise en place de containers de grande capacité dans ces venelles. Ces équipements génèrent d'importantes nuisances sonores lors de leur collecte et olfactives par manque de nettoiement.

Il souhaite qu'une réflexion soit menée par la Ville sur des dispositifs enterrés.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de ses nombreuses réunions au sein de la Communauté de Communes, il s'exprime fermement sur les contraintes liées aux caractéristiques du village. SAINT-TROPEZ connaît des obligations spécifiques que les communes voisines ignorent.

A ce jour, un certain nombre de sites sont répertoriés pour faire l'objet de bacs enterrés. Il n'est pas correct de dire que les élus locaux ne s'en préoccupent pas. Depuis deux ans, la COM COM travaille très sérieusement sur le sujet, en relation étroite avec les services municipaux.

Rue Salaison :

Dans cette ruelle, à l'arrière de l'hôtel « La Ponche », se trouvent des poubelles qui sont collectées deux fois par jour. En revanche, le nettoiement de ces équipements n'est pas effectué régulièrement. Cette carence occasionne des odeurs très désagréables et des salissures au sol.

M. GIRAUD rappelle que seule la Communauté de Communes est en charge de ce sujet. La ville affecte toutefois un agent assermenté sur le terrain. Ce dernier est en charge, notamment, d'établir des rapports de dysfonctionnements. Il a pour principale mission de contrôler le respect des consignes.

Rue Portail Neuf :

Cette voie ne bénéficie pas de poubelles. De ce fait, les visiteurs ou locataires déposent leurs détritus à même le sol, devant les entrées.

Cette situation a pris de l'ampleur cet été par l'augmentation significative de locations à la semaine ou pour seulement quelques jours.

Il est demandé que la Ville adresse un courrier aux loueurs, ainsi qu'aux sites prestataires, afin de les sensibiliser sur les consignes de dépôts d'ordures à respecter.

M. PERRAULT reconnaît que les loueurs ne prennent pas toutes les dispositions pour accueillir leurs locataires et les informer des règles de vie. Une information doit être faite auprès de ces personnes pour leur rappeler leurs obligations.

Rue du Cépoun Sanmartin :

Une riveraine tient à signaler que depuis la verbalisation de quelques contrevenants du secteur, la situation s'est améliorée.

Ville en général :

Cendriers :

De même, l'installation de cendriers à différents endroits de la Commune est vivement appréciée.

Lavage des rues :

Des précisions sont demandées sur la nécessité de procéder au lavage quotidien des voies et sur le parfum qui s'en dégage.

M. BONHOMME informe les participants que le produit rajouté à l'eau de lavage est un désinfectant biodégradable.

M. GIRAUD précise qu'en fonction des endroits, ce parfum est une nécessité pour combattre les odeurs tenaces telle que l'urine par exemple.

Dératisation :

M. LESCA rappelle que la Ville procède à deux campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation. Toutefois, si les riverains constatent une recrudescence de ces nuisibles, il est tout à fait possible de programmer des interventions ponctuelles qui s'effectuent bien entendu sur les parties communales. Le traitement des domiciles restant à la charge des particuliers.

TAGS

Des précisions sont demandées sur la prise en charge du retrait de tags.

M. LESCA rappelle que l'effacement de ces dessins est pris en charge par la Ville s'ils sont réalisés sur des immeubles communaux. Les particuliers doivent assurer la remise en état de leurs propriétés.

La loi indique que chaque propriétaire doit assurer l'entretien de ses bâtiments. Certaines villes passent des conventions avec des sociétés prestataires privées mais très souvent, à l'expérience, ces contrats sont résiliés car générateurs de procédures liées aux conditions de rénovation des façades.

BRADERIE

A l'occasion de la toute prochaine Braderie, les riverains souhaitent que dans la mesure du possible, un plan de circulation soit mis en place, notamment dans le secteur de la Citadelle et du Pré des Pêcheurs. La pose d'un feu de chantier pourrait également être envisagée.

En effet, il a été constaté lors des gros évènements, de fortes tensions liées au nombre considérable de véhicules souhaitant stationner et pouvant très difficilement se croiser dans certains quartiers.

Les élus reconnaissent ce problème et proposent d'étudier ces dispositions.

RUE PORTAIL NEUF

Deux roues :

De nombreux deux roues stationnent dans cette rue perturbant considérablement la circulation piétonne et l'accès aux services de secours en cas de besoin.

Ce stationnement anarchique, ainsi que l'installation d'estrades et autres équipements de restauration, constituent également une pollution visuelle car la rue Portail Neuf permet de visualiser d'un côté les toits de la chapelle de la Miséricorde et ceux de l'église.

M. GIRAUD demande que des verbalisations soient appliquées afin que les emplacements créés pour les deux roues soient utilisés.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville ne dispose pas de véhicule permettant de retirer les deux roues dans les ruelles étroites. Seule la verbalisation peut être effectuée.

Nuisances sonores :

De plus, un établissement du secteur génère d'importantes nuisances sonores jusqu'à 4 heures du matin.

Malgré des signalements auprès de la Police Municipale et du service municipal gérant l'occupation du domaine public, les faits perdurent.

M. COLIN-LALU informe les participants que depuis l'année dernière, 123 interventions ont eu lieu dans le secteur de la Vieille Ville à la suite d'appels du voisinage.

Il est évident que la loi interdisant de fumer à l'intérieur des établissements occasionne des débordements sur la voie publique.

Monsieur le Maire tient à préciser que les autorisations de fermeture tardive sont acceptées suite à l'avis formulé par la Gendarmerie. Il est donc particulièrement important que les administrés signalent les débordements afin que les services en tiennent compte. En effet, en fonction des plaintes enregistrées, lors de l'instruction des dossiers, les horaires de fermeture peuvent être réduits.

M. PERRAULT informe les riverains qu'une rencontre avec le gérant de l'établissement en question sera organisée dans les prochains jours.

Vidéosurveillance :

L'installation d'une caméra est demandée afin de résoudre peut être les problèmes.

Les élus n'ont pas prévu de positionner un tel équipement dans le secteur.

DEFIBRILLATEURS

Un riverain, récemment concerné par un problème cardiaque, regrette que les défibrillateurs positionnés à différents endroits de la Commune sont bien souvent inaccessibles, car à l'intérieur de bâtiments (Mairie, salle Despas ...).

OFFICE de TOURISME

Les usagers déplorent que les documents d'information tels que horaires de cars, plans ..., remis par l'Office de Tourisme, soient payants.

Monsieur le Maire constate que lorsque des documents sont achetés, ils ne finissent généralement pas sur la voie publique.

CHEMINEMENT des PERSONNES à MOBILITE REDUITE

Il est une nouvelle fois demandé la signalisation des cheminements réservés aux personnes à mobilité réduite. En effet, ces visiteurs ne savent pas comment se rendre dans tel ou tel quartier, en empruntant des voies aménagées pour leur circulation (bateaux sur trottoir entre autres).

IMPASSE TOUR VIEILLE

Au fond de l'impasse, une jardinière installée ruisselle lors de l'arrosage ou des pluies jusque dans l'immeuble au n°3, créant ainsi des infiltrations.

M. LESCA est informé du problème et annonce le prochain retrait de cet équipement.

De plus, cette partie de voie fera prochainement l'objet d'une rénovation. Un constat sera donc établi auprès de chaque propriétaire, avant et après les travaux.

TRACAGE de PEINTURE au SOL

Des précisions sont demandées concernant les récents marquages au sol, dans le secteur de la place de la Mairie.

M. HAUTEFEUILLE annonce qu'il s'agit de repérages de câbles effectués par la société ENEDIS en vue d'alimenter un établissement de la rue du Cépoun Sanmartin et de réaliser des travaux dans le quartier.

PLACE aux HERBES

Le problème du stationnement anarchique de nombreux deux roues est une nouvelle fois signalé.

M. COLIN-LALU connaît ces débordements qui sont récurrents et rappelle que des verbalisations sont effectuées.

PRE des PECHEURS

Les caniveaux :

Les caniveaux le long de ce site, ainsi que ceux du secteur de la place Person et de la rue Fontanette manquent d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle aux participants que ce type de problème doit être signalé tout au long de l'année afin qu'ils soient réglés dans les meilleurs délais.

Le muret :

Une partie du mur du site est endommagée.

M. GIRAUD rappelle que le Pré des Pêcheurs appartient à la Prud'homie de pêche qui doit en assurer l'entretien et la mise en sécurité. L'information sera donc transmise à qui de droit.

Caméra :

Les riverains demandent l'installation d'une caméra dans le secteur car des véhicules sont vandalisés et certains trafics auraient lieu.

Il n'est pas prévu de pose de caméra à ce jour.

PARKING du CIMETIERE

Le parking longeant le cimetière est mal entretenu.

M. BONHOMME signale que cet espace fait l'objet d'un nettoiement deux fois par semaine.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD